

L'hon. M. LEMIEUX: Sera-t-il considéré comme mesure ministérielle?

L'hon. M. REID: Oui.

M. BOYS: Je pensais que la motion du ministre avait trait non pas à un bill, mais à un rapport. Dans ce dernier cas, quel rapport était-ce, et a-t-il été présenté à la Chambre?

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT: C'était le rapport de la conférence de la Chambre des communes avec le Sénat. Il a été présenté aujourd'hui, à trois heures.

M. BOYS: J'avais donc raison de dire que la motion a trait à l'étude non pas d'un bill, mais d'un rapport?

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT: Il est proposé que le rapport de la conférence soit maintenant mis à l'étude.

Sur motion de M. Wallace, la séance est levée jeudi, à minuit et seize minutes.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Jeudi, 26 juin 1919.

La séance est ouverte à onze heures.

### DEPOT D'UN RAPPORT RELATIF A LA CHERTE DE LA VIE.

M. NICHOLSON: Du comité spécial chargé de s'enquérir incessamment des prix exigés dans tout le Canada pour les vivres, l'habillement, le combustible et autres articles de première nécessité, et des profits que les marchands et autres intéressés réalisent dans la production, la distribution et la vente de ces articles, et aussi des loyers d'habitation dans les centres industriels du Canada, ainsi que des taux de revenu des capitaux placés dans le logement, etc., dépose le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit.

Depuis sa nomination, le 30 mai dernier, votre comité a tenu trente-six séances du matin, d'après-midi et de soirée; il a reçu la déposition assermentée de soixante-six personnes représentant diverses organisations de producteurs, manufacturiers, marchands de gros et de détail, et consommateurs de toutes les parties du Canada; il a de plus reçu de nombreuses pétitions qui toutes ont été examinées.

Votre comité a été occupé presque sans interruption depuis le 5 juin courant à recueillir des témoins et de toutes sources utilisables, tous les renseignements possibles, mais n'en est pas encore rendu, dans ses recherches, au point de pouvoir soumettre ses conclusions. Une preuve touchant les profits injustifiés faits sur

certaines denrées est venue à l'attention de votre comité. Afin de trouver un moyen de prévenir la répétition de ces choses et de protéger le public contre les pratiques injustes du commerce, votre comité propose à la Chambre et au Gouvernement qu'une loi soit édictée au cours de la présente session du Parlement, pour créer un tribunal ayant pouvoir de s'enquérir des fusions, des trusts, monopoles et organismes de toute nature qui tendent à restreindre les moyens de transport, de production, de fabrication, de fourniture, d'emmagasinage; qui empêchent, restreignent ou diminuent la fabrication et la production; ou fixent un prix commun, ou un prix de revente, ou un loyer commun, ou un coût commun d'emmagasinage, de transport; ou augmentent le prix, le loyer ou le coût de l'article, du bail, de l'emmagasinage ou du transport; ou préviennent ou diminuent la concurrence; ou contrôlent matériellement dans une zone particulière ou partout, la production, la fabrication, l'achat, l'échange, la vente, le transport, l'assurance ou la fourniture, ou autrement restreignent le commerce ou lui nuisent; ou augmentent injustement le prix des denrées nécessaires à la vie; ayant aussi pouvoir régulateur du chef des préférences de prix entre différents acheteurs de denrées, des ententes exclusives d'achat et de vente, de la tenue intercorporative à des actions, et des directorats empêcheurs, et enfin de toute injuste méthode de commerce.

### LIBERATIONS SUR PAROLE.

L'hon. M. MEIGHEN (ministre intérimaire de la Justice): Il y a trois jours environ, l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Mackie) a fait allusion à un ordre de la Chambre en date du 7 avril dernier:

Copie de toute correspondance et autres documents concernant la mise en liberté sur parole ou le pardon d'un nommé Charles McMillan, d'un nommé Pearson et d'un nommé Heaton, condamnés à des termes d'emprisonnement au pénitencier de l'Alberta.

J'ai le document, mais je dirai, en toute justice, qu'il ne contient qu'une déclaration de la politique invariablement adoptée sous ce rapport, c'est-à-dire que la correspondance relative à l'élargissement sur parole est confidentielle et ne peut, dans l'intérêt public, être déposée.

### NOUVEAU CLASSEMENT DU SERVICE CIVIL.

L'hon. M. MACLEAN: Je désire déposer sur le bureau de la Chambre la copie française du nouveau classement du service civil et le rapport joint au classement du service civil du Canada.

### PREMIERE LECTURE.

De trois projets de loi.

Le 1er (bill n° 155), déposé par M. Bonnell, concernant la Canadian Western Railway Company;

Le 2e (bill n° 156), déposé par M. Fripp, tendant à faire droit à William Elmer Roome;